

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-015

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : : FINANCES - Demande d'un fonds de concours à la 3 CM et demande d'une subvention DETR auprès de l'Etat et Pacte de territoire auprès du Département pour l'éclairage LED

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 05 décembre 2024, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres et notamment pour la Commune de Montluel,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Côtière (3 CM) et notamment les dispositions incluant la Commune de Montluel, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté de Communes 3 CM compétente en matière « d'environnement » conformément au « Projet de territoire » arrêté par délibération en date du 23 mars 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, stipulant que l'octroi d'un fonds de concours nécessite les « accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés »,

Considérant que la commune de Montluel souhaite moderniser l'éclairage de certains équipements et ainsi de l'éclairage de l'éclairage Led et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes de la Côtière,

001-210102620-20250326-2025-03-26-015-DE
Mairie de Montluel, le 24/03/2025

Considérant que ce projet est éligible à la DETR et au Pacte de territoire départemental, il est également envisagé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Pacte de territoire 2024-2026, sur son volet « transition écologique » auprès du Département de l'Ain et un dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025,

Les équipements suivants sont concernés par ce projet :

- o La salle polyvalente
- o Les Tennis intérieur et extérieur
- o Le boulodrome intérieur
- o L'église Notre-Dame-des-Marais
- o Le stade bouliste
- o L'apothicairerie

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint ci-dessous :

Nature des dépenses	Dépenses (ht)	Financement 3CM Fonds de concours	Financement Etat - DETR 2025	Financement Département - pacte de territoire 2024- 2026	Financement fonds propres
Eclairage salle polyvalente	5 572,92 €	2 786,46 €	835,94 €	835,94 €	1 114,58 €
Eclairage tennis intérieur	23 525,60 €	11 762,80 €	3 528,84 €	3 528,84 €	4 705,12 €
Eclairage tennis extérieur	30 585,48 €	15 292,74 €	4 587,82 €	4 587,82 €	6 117,10 €
Eclairage Boulodrome intérieur	4 836,40 €	2 418,20 €	725,46 €	725,46 €	967,28 €
Eclairage Eglise	25 780,58 €	12 890,29 €	3 867,09 €	3 867,09 €	5 156,12 €
Eclairage stade bouliste	5 374,12 €	2 687,06 €	806,12 €	806,12 €	1 074,82 €
Eclairage Apothicairerie	4 118,04 €	2 059,02 €	617,71 €	617,71 €	823,61 €
Total par financement	99 793,14 €	49 896,57 €	14 968,97 €	14 968,97 €	19 958,63 €
% de financement	100%	50%	15%	15%	20%

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver le plan de financement, d'un montant de 99 793 14 € ht, au titre des demandes de subventions défini sur le tableau ci-dessus présenté,**
- **D'autoriser Madame la Maire à demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côtière (3 CM) en vue de participer au financement du projet relatif à la « modernisation de l'éclairage de certains équipements par le déploiement de l'éclairage Led », à hauteur de 50 % du montant hors taxe du projet,**
- **D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2024-2026, en vue de participer au financement du projet relatif à la « modernisation de l'éclairage de certains équipements par le déploiement de l'éclairage Led », à hauteur de 15 % du montant hors taxe du projet,**
- **D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025, en vue de participer au financement du projet relatif à la « modernisation de l'éclairage de certains équipements par le déploiement de l'éclairage Led », à hauteur de 15 % du montant hors taxe du projet.**
- **D'Autoriser Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-015-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025